



© Assemblée nationale

## LETTRE DES DÉPUTÉ.E.S COMMUNISTES

*et des député.e.s des Outre-mer membres du groupe GDR*

# 100 JOURS D'UN WATERLOO QUOTIDIEN

**C**ent jours pour convaincre, cent jours pour faire oublier les humiliations infligées au peuple et à ses représentants, à la démocratie, cent jours pour parvenir à « l'apaisement ». C'était la promesse faite par le Gouvernement il y a un mois pour, espérait-il, tourner la page de la réforme des retraites. Au bout de ce qui ressemble d'ores et déjà à un chemin de croix pour Macron et son gouvernement, c'est bien Waterloo qui se profile.

La bataille de l'opinion semble, en effet, définitivement perdue pour le Président et sa majorité, et la confiance entre l'exécutif et le peuple, rompue. Malgré cela, la majorité s'évertue à vouloir mettre en scène « un après » sans nuages. Elle continue de répéter à l'envi que sa réforme des retraites serait indispensable et salvatrice pour notre système d'assurance vieillesse. Cela n'y suffira pas, les Françaises et les Français, avec beaucoup d'imagination, s'emparent aujourd'hui de tous les

moyens dont ils disposent pour perturber leurs beaux discours, pour ne plus les subir.

Après les manifestations, les casserolades viennent désormais troubler les déplacements du Président de la République et ses ministres. Sans craindre le ridicule, des arrêtés préfectoraux ambitionnent de les interdire. L'exécutif envoie l'image d'un pouvoir isolé. Celle du chef de l'État esseulé lors de la cérémonie du 8 Mai en fut la plus parfaite illustration.

Lors de la discussion de notre « niche », l'image d'un exécutif aux abois fut tout aussi désastreuse. Deux ministres réquisitionnés *in extremis* pour jouer la montre pendant plus d'une heure, donnant un spectacle digne d'un music-hall, afin d'empêcher notre texte visant à indexer la DGF sur l'inflation d'être voté. Qu'importe si l'usage veut que la prise de parole gouvernementale ne dure que 10 minutes. Qu'importe le déshonneur pour parvenir à ses

fins : empêcher l'adoption d'un texte souhaité par la majorité des bancs, adopté en commission et attendu par les élus sur le terrain.

Malgré tous les artifices utilisés par le gouvernement et sa majorité, des victoires sont possibles. En témoigne notre niche qui s'est conclue par l'adoption de deux textes dont un pour protéger EDF d'un démembrement. Quand le gouvernement ne peut plus faire usage de la force grâce au 49-3, nous parvenons à faire avancer des sujets concrets. C'est la raison pour laquelle nous allons confiants vers le 8 juin où sera présenté dans l'hémicycle un texte d'abrogation de la réforme des retraites. Texte qui a toutes les chances d'être adopté si le Gouvernement et la majorité ne font pas entrave au processus démocratique.

  
**André Chassaigne,**  
Président du groupe de la Gauche  
Démocrate et Républicaine



# DEUX DÉFAITES INFLIGÉES AU GOUVERNEMENT

## Bilan de notre journée d'initiative parlementaire du 4 mai 2023

Judi 4 mai a eu lieu notre journée d'initiative parlementaire, appelée aussi « niche parlementaire ». Dans le cadre de cette journée, unique dans l'année, nous avons inscrit 7 textes à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Nous avons réussi à faire adopter 2 de nos textes sur les 3 qui ont pu être examinés en totalité, mettant à chaque fois en minorité un gouvernement fragilisé et isolé, réduit à faire de l'obstruction afin d'empêcher l'adoption de plusieurs de nos textes qui faisaient l'objet d'un certain consensus.

Pour notre texte visant à indexer la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur l'inflation, le gouvernement et la majorité ont déployé tous les stratagèmes, jusqu'aux plus pitoyables. Plus tôt dans la journée, nous avons retiré, à regret, deux de nos textes afin de contrer cette stratégie d'obstruction. Le premier visant à sanctuariser les petites lignes ferroviaires. Le second pour promouvoir l'emploi et le retour des fonctionnaires d'État ultramarins dans les territoires d'Outre-mer.

La veille de l'examen, nous avons par ailleurs décidé de retirer notre texte visant à surseoir à l'ouverture de la concurrence du réseau de bus de la RATP qui avait été totalement dénaturé par la majorité présidentielle et la droite.

### EDF : une belle victoire malgré l'obstruction du Gouvernement

Ce jeudi 4 mai, nous avons fait adopter en 2<sup>ème</sup> lecture, non sans peine puisque le camp présidentiel a tout fait pour faire reporter le vote, notre proposition de loi visant à protéger EDF d'un démantèlement. Celle-ci reprend celle de notre collègue Brun, adoptée en 1<sup>ère</sup> lecture le 9 février par l'Assemblée nationale puis le 6 avril par le Sénat. Longues prises de parole et suspensions de séances n'ont donc pas permis au gouvernement d'éviter le vote final remporté par 127 voix contre 89.

L'objectif du texte est triple. Premièrement, il vise à tirer les enseignements de trente ans de libéralisation du secteur de l'énergie. Quand l'État stratège disparaît, l'État protecteur et régulateur s'affaiblit ; la situation que nous vivons confirme ce diagnostic. Deuxièmement, il s'agit de tirer les enseignements de la commission d'enquête présidée par notre collègue Raphaël Schellenberger, qui est parvenue à d'excellentes conclusions : elle insiste notamment sur l'importance de l'intégration d'EDF pour la construction d'un mix énergétique équilibré et intelligent, laissant à la fois une place au nucléaire et à la transition énergétique. « Vous l'aurez



compris, la proposition de loi est un texte anti-Hercule. Elle vous obligera à passer devant le Parlement si, d'aventure, vous aviez à nouveau la mauvaise idée de découper le groupe EDF pour le vendre à l'encan » a lancé au ministre Sébastien Jumel, co-rapporteur du texte.

Le troisième objectif du texte est de réintroduire des tarifs réglementés pour les artisans, les PME ou encore les TPE mais aussi les collectivités et les HLM. « Peut-être les boulangers de votre circonscription se portent-ils bien, monsieur le ministre délégué ;

dans la mienne, ils sont dans le pétrin. Comme les artisans, les PME ou encore les TPE, les boulangers sont confrontés à l'explosion des prix de l'énergie, qui fragilise leur compétitivité et souvent leur existence. Cela justifie que nous les soutenions, non en ouvrant la boîte de Pandore de la dépense publique, mais en faisant preuve d'efficacité. Je vous renvoie à l'Arenh – accès régulé à l'électricité nucléaire historique –, instauré par une mauvaise loi, et à son coût pour les finances publiques et les finances d'EDF, et vous invite à y mettre fin, ainsi qu'à la corrélation du prix de

l'électricité à celui du gaz. Voilà les principes selon laquelle le texte a été conçu » a-t-il ajouté.

Fidèles à l'héritage de Marcel Paul qui considérait l'énergie comme un bien commun, notre texte avait vocation à réunir un arc politique large, dans une réinvention du Conseil national de la Résistance (CNR) afin de ramener définitivement EDF dans le giron public et de protéger ainsi ce bien commun. En 1945, Marcel Paul disait qu'il fallait ga-

agner la bataille de l'électricité, une bataille essentielle, parce que l'électricité n'est pas un bien comme les autres. Ce message, d'une profonde actualité, a été entendu.



Lire les interventions de Sébastien Jumel et Fabien Roussel



Lire l'intégralité de l'intervention de Jean-Marco Tellier

### Contre l'indexation de la DGF sur l'inflation, le Gouvernement invente le 49-3 verbal

Décidément, le gouvernement n'aime pas se confronter au vote quand il pense être minoritaire. Constatant son absence de majorité sur notre proposition de loi pour indexer la dotation globale de fonctionnement (DGF) des collectivités locales sur l'inflation, le gouvernement et la majorité se sont organisés pour ralentir les débats, poussant le ridicule jusqu'à faire venir à la tribune deux ministres qui sont intervenus plus d'1 heure à eux deux, contre les 10 minutes habituelles et ce, au mépris de l'Assemblée et des difficultés des collectivités.



## L'abrogation de l'obligation vaccinale adoptée contre l'avis du Gouvernement

Le 5 août 2021, la loi relative à la gestion de la crise sanitaire, portant obligation vaccinale contre la covid-19 a été promulguée dans un contexte particulier d'urgence pandémique. Aujourd'hui, ce contexte n'est plus le même. Reste que la loi de 2021 demeure inchangée. Est-il opportun de maintenir la suspension des soignants non-vaccinés ? La réponse est évidemment non ; c'est d'ailleurs l'avis de la Haute Autorité de Santé, que le Gouvernement a suivi en décidant de prendre un décret pour leur réintégration.

Pourquoi est-il aujourd'hui nécessaire de poursuivre le parcours législatif de cette loi d'abrogation ? « Le décret ne fera que suspendre les suspensions, laissant donc la possibilité au gouvernement de réactiver la loi de 2021 dans ses mêmes termes » a expliqué Jean-Victor Castor, rapporteur du texte. La loi de 2021 a été votée par le Parlement dans l'urgence, mais son application ne répond pas aux exigences d'un État de droit. Aujourd'hui, cette loi n'ayant plus lieu d'être, il fallait l'abroger. Au terme d'un débat tendu, notre proposition de loi a été adoptée par 157 voix contre 137, mettant en échec le gouvernement et sa majorité.



Lire l'intégralité de l'intervention de Jean-Victor Castor



## La majorité refuse de parler de l'apartheid en Israël

En introduction du débat, Jean-Paul Lecoq, rapporteur du texte, a pris le soin de rappeler pourquoi nous avons choisi d'inscrire à l'ordre du jour de notre niche parlementaire une proposition de résolution en faveur d'une solution à deux États et de la condamnation de l'institutionnalisation par l'État d'Israël d'un régime d'apartheid. Après avoir réaffirmé « notre attachement profond à l'existence de l'État d'Israël », il a appelé solennellement ses collègues « à porter un regard critique sur la

dérive illibérale et coloniale de cet État ». « Cette résolution est une contribution à la paix fondée sur le droit international, et rien d'autre » a-t-il conclu.

Peine perdue ; le débat a vite tourné aux outrances. « De nombreuses organisations internationales, de très nombreux intellectuels et responsables politiques, en France et dans le monde, en Palestine et en Israël, emploient le mot « apartheid » et documentent cette réalité. En nommant et en qualifiant les choses, en indiquant quelles sont les responsabilités, on trace un chemin vers la paix » a affirmé Elsa Faucillon en réponse aux accusations honteuses proférées à notre rencontre.

À travers cette résolution, nous avons souhaité réaffirmer notre

### RATP : notre texte dénaturé en commission

Dans le cadre de notre niche parlementaire, nous devons examiner notre proposition de loi visant à surseoir à l'ouverture de la concurrence du réseau bus de la RATP. Ce texte reportait au 31 décembre 2028 cette ouverture jusque-là prévue pour le 31 décembre 2024. Mais la veille de son examen, constatant l'incapacité de la majorité à travailler dans un esprit de co-construction, nous avons décidé de retirer notre texte. Alors que nous l'avions construit dans un esprit de compromis et malgré notre ferme opposition au principe même de la privatisation, le texte, dénaturé en commission, remplaçait in fine notre dispositif par une simple possibilité pour Ile-de-France Mobilités d'étaler l'ouverture sur deux ans. Nous avons donc refusé que notre texte serve de véhicule législatif à ce faux report que nous ne cautionnons pas.

ferme soutien à une solution du conflit israélo-palestinien fondée sur la coexistence de deux États, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem pour capitale des deux entités. Mais aussi condamner fermement en tant que crime, au sens du droit international, le régime d'apartheid institué par l'État d'Israël consécutif à sa politique coloniale et inviter le gouvernement français à agir pour y mettre fin, comme le droit international l'exige. Sans surprise, notre résolution a été rejetée.



Lire les interventions de Jean-Paul Lecoq et Elsa Faucillon.



#L'ENTRETIEN

# Retraites : le Conseil constitutionnel refuse d'acter l'illégitimité de la réforme

Le 14 avril, le Conseil constitutionnel rejetait le recours sur la réforme des retraites et la demande de référendum d'initiative partagée (RIP). Vous avez défendu ces recours devant le Conseil, comment analysez-vous sa décision ?

D'abord, il faut rappeler le point de départ de notre recours sur ce texte, fondé sur une conviction : la réforme des retraites n'est pas légitime. Elle ne l'est ni sur le fond, ni sur la forme. A plusieurs moments du débat, des procédures exceptionnelles ont été mises en oeuvre, sans autre justification que celle d'accélérer face à l'opposition du pays. Ce sont ces manœuvres que nous avons dénoncées lors de notre audition devant les Sages. Prenons par exemple le recours à l'article 47-1 de la Constitution : le choix d'un projet de loi de finances rectificatif, a permis au Gouvernement d'encadrer les débats dans le temps et de limiter le droit d'amendement des parlementaires, alors que l'utilisation de ce véhicule n'était justifiée par aucune urgence budgétaire. De la même manière, le recours massif à d'autres outils législatifs et constitutionnels lors des discussions à l'Assemblée nationale comme au Sénat est constitutif selon de nombreux juristes d'une utilisation excessive de ces droits pouvant nuire à la sincérité et la clarté des débats. Interprétation qu'a ignoré le Conseil constitutionnel. Pire encore que l'utilisation abusive d'artifices juridiques, un ensemble d'éléments nous permettent d'affirmer que le Gouvernement a volontairement tronqué le débat, en privant le Parlement de certaines informations



DR

« LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL A TRANCHÉ EN OPPORTUNITÉ PLUTÔT QU'EN DROIT, AVALISANT UNE LECTURE POLITIQUE DU RIP. »

pourtant essentielles : l'exemple des mensonges du ministre du travail autour de la pension minimum à 1200 euros a été l'illustration parfaite de ces manquements. Là encore, le Conseil constitutionnel a préféré ignorer nos arguments, comme sur d'autres points dont la liste était particulièrement fournie...

Vous avez également défendu l'organisation d'un RIP que le Conseil Constitutionnel a rejeté. En quoi ce RIP déposé par plus de 250 parlementaires vous semblait être une solution à la crise ?

Le retour au peuple est selon nous le seul moyen de mettre fin à la crise que nous traversons. Avec la proposition d'un RIP sur les re-

traites, nous exigeons d'entendre que les Français ne veulent pas travailler deux ans de plus. Si le RIP est un outil difficile à mobiliser nous avons déployé durant nos plaidoiries un ensemble d'arguments qui ont d'une part démontré la conformité de la démarche à la Constitution et d'autre part ont renforcé le caractère légitime de notre position. Or, une fois de plus, le Conseil constitutionnel a tranché en opportunité plutôt qu'en droit, avalisant une lecture politique du RIP. Sa décision, a peine à produire des arguments solides, ergotant très longuement si notre RIP continuait une « réforme », contestant au passage d'un trait de plume l'analyse de dizaine de juristes de très hauts niveaux.

Quel bilan tirez-vous de cette séquence ?

Nous constatons, quelques semaines après le rejet des différents recours, que plus que jamais, ces décisions ont confiné le Président de la République et son Gouvernement. Confinés dans un déni démocratique et dans une extrême bruyante solitude. Ces décisions de rejet, conjuguées à l'usage brutal du 49.3, si elles sont de nature à souligner le caractère obsolète du fonctionnement de la V<sup>ème</sup> République, et en particulier du Conseil constitutionnel, pourraient également discréditer plus largement la démocratie. Un constat auquel nous ne nous résignons pas avec la fenêtre que nous devons ouvrir le 8 juin prochain à l'Assemblée nationale, en étant au service du peuple, en abrogeant la réforme des retraites. ♦



### SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES EN GRÈVE

Lors de la séance des questions au gouvernement du 4 avril dernier, nous avons tenu à dire toute notre admiration pour les travailleuses et travailleurs qui poursuivent leurs actions de grève contre la réforme des retraites, partout dans le territoire, malgré ce qui leur en coûte au quotidien. Éboueurs, raffineurs, dockers, agents de la RATP et de la SNCF, enseignants, soignants : nous les assurons tous de notre soutien sans faille. Nous avons aussi tenu à saluer la jeunesse qui, aux côtés des travailleurs et des retraités, exprime une autre vision de la société, et à garantir à nos concitoyens qu'à l'Assemblée non plus, nous ne lâchons rien.

### CORTÈGE RÉPUBLICAIN



Le 4 avril, les parlementaires communistes et ultramarins, et des députés du groupe LIOT ont marché vers l'Élysée afin d'interpeller Emmanuel Macron, premier responsable de la crise actuelle, et de lui demander solennellement de retirer sa mauvaise réforme des retraites.

### FLAMBÉE DES PRIX ALIMENTAIRES

Aujourd'hui, des millions de Français font les courses la calculatrice à la main et ne s'en sortent plus : quatre sur dix déclarent sauter un repas. Les pâtes deviennent du caviar, et les grandes enseignes y apposent des antivols. Nos collectifs et nos centres communaux d'action sociale (CCAS) sont en première ligne. Ils se battent désormais pour le droit de manger, alors qu'ils se battaient auparavant pour le droit aux vacances,

à la culture et à l'éducation. La solution ne se trouve pas dans les mains des grands industriels ou des grands distributeurs. Quand le Gouvernement comprendra-t-il que la solution est l'augmentation générale des salaires et des pensions ?

### INTERDICTION DES VOLS EN JETS PRIVÉS



Lors de la discussion générale, Hubert Wulfranc a usé d'ironie pour soutenir l'interdiction des vols en jets privés. Il a ainsi dit ne pas vouloir donner dans l'évaluation de la part des émissions de CO<sub>2</sub>, ni dans la comparaison entre un vol en jet et un trajet en train, ou encore dans l'opposition entre la majorité de Français à qui on demande beaucoup de sobriété et ces quelques ultrariches qui ne participent pas. « Non, [...] tout ce qui peut entraver une pratique sociale de la grande bourgeoisie mérite d'être soutenu » a-t-il conclu avec perspicacité et malice.

### LUTTER CONTRE LES ARNAQUES DES INFLUENCEURS

Le 30 mars, l'Assemblée a adopté à l'unanimité en première lecture la proposition de loi visant à mieux encadrer l'activité des influenceurs afin de mettre fin aux nombreuses dérives et pratiques douteuses. Toutefois, comme à son habitude, la majorité a transformé en droit mou un cadre à l'origine plus contraignant. Par exemple, l'interdiction de la promotion de médicaments et dispositifs médicaux, prévue dans le texte initial, est passée à la trappe. Nous sommes par ailleurs restés dubitatifs face à l'annonce par le ministre de la

création d'une brigade spécialisée de 15 agents, alors que notre pays compte 150 000 influenceurs !

### UNE MEILLEURE INDEMNISATION DES MAISONS FISSURÉES

Le 6 avril, nous avons adopté la proposition de loi visant à mieux indemniser les propriétaires de maisons endommagées par le retrait-gonflement des argiles suite aux fortes sécheresses et aux périodes de pluviométrie accrue. En prévoyant à l'article 2 une présomption de causalité dès lors qu'un arrêté catastrophe naturelle a été pris, cette proposition de loi permet de rétablir l'équilibre du rapport de force entre assureur et assuré, actuellement largement défavorable à ce dernier.

### OCCUPATION ILLICITE DE LOGEMENTS

Notre groupe s'est fermement opposé à l'ensemble des dispositions de la proposition de loi visant à protéger les logements contre l'occupation illicite, en expliquant que celle-ci prend le contre-pied des politiques conduites depuis plus de trente ans en matière de prévention des expulsions locatives. Car ce texte ne vise pas les squats, il vise les locataires en situation d'impayé de loyers. Or, dans un contexte d'inflation, l'urgence est au contraire de défendre le droit au logement tout en protégeant le droit des propriétaires. Nous avons tenté de montrer un autre chemin, celui de la cohésion sociale et de l'équilibre. En vain ; la proposition de loi a été adoptée en 2<sup>ème</sup> lecture.

### UNE ALIMENTATION SAINES POUR TOUS



Dans l'après-midi du 6 avril, la majorité et ses alliés ont rejeté

l'ensemble de la proposition de loi écologiste pour mieux manger en soutenant les Français face à l'inflation et en favorisant l'accès à une alimentation saine. Ce vote a mécaniquement enterré l'amendement que Sébastien Jumel avait fait adopter le matin pour instaurer un panier « inflation » des produits alimentaires et agricoles. Une mesure de blocage des prix pourtant saluée face à l'urgence sociale, qui aurait permis d'assurer un panier de produits alimentaires essentiels ainsi qu'une vraie régulation des prix, tout en garantissant le revenu agricole.

### UN 1<sup>ER</sup> MAI HISTORIQUE



Eh non, n'en déplaise au gouvernement, la page n'est pas tournée : nous avons assisté à une mobilisation historique le 1<sup>er</sup> mai et la bataille se poursuit pour abroger le projet de retraite à 64 ans. « Voilà de quoi occuper vos cent jours » a lancé Hubert Wulfranc lors des questions au gouvernement du 2 mai. Et de rappeler que le seul objectif de cette réforme est de donner satisfaction aux marchés financiers et à l'Europe libérale, c'est-à-dire préparer méthodiquement une baisse de 5 % des dépenses utiles de l'État sans envisager un seul instant de dégager des recettes sur les aides publiques aux grandes entreprises ni de mettre à contribution leurs profits.

### SITUATION À MAYOTTE

À Mayotte, l'immigration incontrôlée et l'insécurité permanente appellent indéniablement des solutions et des moyens. Mais

pour endiguer la misère, le mal-logement, le chômage et le manque d'eau, les centaines de policiers de l'opération Wuambushu ne sauraient suffire. Bien au contraire !



Au lieu de mesures concrètes et efficaces sur le long terme, la France attise les violences, bafoue les droits humains. Les expulsions sont jugées irrégulières, les Comores refusent de récupérer leurs ressortissants et les appels à la haine se multiplient. L'opération Wuambushu est un fiasco total ; il faut la suspendre !

### ENVOLEE DES PRIX

Dans le cadre de la Semaine de contrôle, nous avons demandé un débat sur le thème : « Quelles réponses à l'envolée des prix des produits de grande consommation ? ». André Chassaigne a rappelé que la méthode du gouvernement consiste à envisager des modalités pour prolonger le panier anti-inflation, et à faire confiance à la grande distribution et à l'industrie agro-alimentaire. « Quels sont les outils dont vous disposez pour évaluer l'action des uns et des autres ? » s'est-il enquis auprès de la ministre déléguée. Car dans la durée, les prix augmentent et on ne sait pas si ce sera aussi le cas des marges. Ce à quoi, il lui a été répondu que l'analyse des marges nécessite un délai, un certain temps !

### RÉFORME DES RETRAITES

Les premières victimes de la réforme des retraites sont bien réelles. Ce sont ces femmes et ces hommes qui avaient planifié leur départ à la retraite. Ils étaient en congé de fin de carrière et

aujourd'hui, ils sont contraints de revenir au travail. Pour faire la jonction avec leur nouvelle date de départ à la retraite, il leur est proposé de prendre un congé sans solde ou de reprendre leur poste avec un salaire lissé, donc diminué. Avec cette réforme injuste, les mauvaises surprises ne font que commencer. Alors, non, nous ne sommes pas près de tourner la page !

### EMPLOIS MENACÉS CHEZ VALDUNES

Valdunes est la seule société française à fabriquer des roues, des axes ou des essieux pour faire rouler nos trains, nos métros ou nos tramways. Le savoir-faire de ses 346 salariés est unique. Son principal actionnaire chinois ayant décidé de partir, c'est l'occasion pour la France de reprendre la main sur cet outil industriel stratégique. « Monsieur le ministre, vous travaillez à un plan en faveur de l'industrie verte ; Valdunes doit en faire partie » a déclaré Fabien Roussel lors des questions au gouvernement du 9 mai dernier.

### ELECTIONS EN POLYNÉSIE



Joie et fierté pour notre groupe. La liste menée par Oscar Temaru et Moetai Brotherson l'a emporté largement lors des élections territoriales qui ont eu lieu en Polynésie française fin avril. Notre collègue Moetai Brotherson devenant ainsi Président de la Polynésie française, c'est sa suppléante, Mereana Reid-Arbelot, qui siègera désormais à l'Assemblée nationale et dans notre groupe. Nous lui souhaitons la bienvenue.



## #AGENDA

### MAI 2023 LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030

Le 4 avril dernier, le ministre des Armées a présenté un projet de loi relatif à la programmation militaire (LPM) pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense. La LPM 2019-2025 avait été faite pour « réparer les armées » ; la LPM 2024-2030 est faite pour « les transformer » afin d'avoir « une guerre d'avance » et de se préparer « aux conflits de haute intensité en Europe ». Pour y parvenir, elle dotera les Armées d'un budget de 413 milliards d'euros répartis sur 7 exercices budgétaires, soit 100 milliards de plus que la précédente. Suspendu dans un premier temps après saisine du Conseil constitutionnel, l'examen de ce texte a repris comme prévu avec un passage en séance publique à l'Assemblée à partir du 22 mai. Pour autant, ce premier contre-temps est le signe que le gouvernement, affaibli, risque d'être bousculé plus que d'habitude sur un budget d'ordinaire consensuel.

### JUIN 2023 LOI D'ABROGATION DE LA RÉFORME DES RETRAITES

Au parlement comme dans la rue, la bataille contre la réforme des retraites se poursuit. Pour preuve, le 8 juin prochain, nous serons amenés à nous prononcer sur la proposition de loi visant à abroger la loi « retraite » inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée par le groupe LIOT dans le cadre de sa journée d'initiative parlementaire. Après les décisions du Conseil constitutionnel qui a refusé de valider nos demandes de référendum, cette proposition de loi permettra de confronter enfin cette réforme à un processus démocratique. La manœuvre du gouvernement pour imposer sa réforme, et par conséquent le report de l'âge légal de départ à la retraite, continue de susciter une profonde colère chez les Français. Ils étaient encore massivement dans la rue le 1<sup>er</sup> mai et rendez-vous est pris pour une nouvelle mobilisation le 6 juin, soit deux jours avant le vote attendu de cette proposition de loi.



André CHASSAIGNE  
Président de groupe  
député du Puy-de-Dôme



Soumya BOUROUAHA  
députée de Seine-Saint-Denis



Pierre DHARRÉVILLE  
député des Bouches-du-Rhône



Elsa FAUCILLON  
députée des Hauts-de-Seine



Sébastien JUMEL  
député de Seine-Maritime



Jean-Paul LECOQ  
député de Seine-Maritime



Yannick MONNET  
député de l'Allier



Stéphane PEU  
député de Seine-Saint-Denis



Moetai BROTHERTON  
député de Polynésie



Jean-Victor CASTOR  
député de Guyane



Steve CHAILLOUX  
député de Polynésie



Emeline K/BIDI  
députée de la Réunion



Karine LEBON  
députée de la Réunion



Fabien ROUSSEL  
député du Nord



Nicolas SANSU  
député du Cher



Tématai LE GAYIC  
député de Polynésie



Frédéric MAILLOT  
député de la Réunion



Marcellin NADEAU  
député de la Martinique



Davy RIMANE  
député de Guyane



Jiovanny WILLIAM  
député de la Martinique



Jean-Marc TELLIER  
député du Pas-de-Calais



Hubert WULFRANC  
député de Seine-Maritime



## SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ



groupe-communiste.assemblee-nationale.fr

## NOUS JOINDRE

✉ 126, rue de l'Université  
75 007 Paris

@ groupe.gdr@assemblee-nationale.fr  
01 40 63 60 81

